

*Aujourd'hui, jeudi 15 avril 2021, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 9 avril 2021, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à l'espace culturel « L'ABACA » 3 allée de Prézier – 16370 Cherves-Richemont, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

### **ETAIENT PRESENTS**

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mme Marie-Christine BRAUD – MM. Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – M. Romuald CARRY - Mme Dominique DAIGRE – MM. Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Philippe GESSE – Didier GOIS – Mmes Christel GOMBAUD – Géraldine GORDIEN – M. Dominique GRAVELLE – Bernard HANUS – Julien HAUSER – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - MM. Jean-Hubert LELIEVRE - Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD – Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – MM. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – MM. Gilbert RAMBEAU – Mmes Marie-Pierre REY-BOUREAU – Emilie RICHAUD – MM. Florent RODRIGUES – Christophe ROY – Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Mme Nadège SKOLLER – MM. Dominique SOUCHAUD – Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole VANDEVOORDE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGIER – Patrice VINCENT – Christophe YOU.

### **Suppléante**

Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

### **EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

M. Pierre-Yves BRIAND (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – Mme Christine BAUDET (donne pouvoir à Mme Brigitte DESUCHE) – M. Michel FOUGERE (donne pouvoir à Mme Monique PERCEPT) – Mme Colette LAURICHESSE (donne pouvoir à M. Jérôme FROIN) – Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – M. Jonathan MUÑOZ (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) -

### **EXCUSES**

MM. Michel BERGER – Morgan BERGER - Pierre BERTON – Sébastien BRETAUD - Jean-Christophe COR – Jacques DESLIAS – Mmes Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – Sylvie GAUTIER – M. Jean-Marc GIRARDEAU – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Christian JOBIT – Annick-Franck MARTAUD – Philippe PASTIER – Gilles PREVOT – Gérard SEGUIN.

THEMATIQUE	Rapports non présentés NP	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR	
<b>Désignation du secrétaire de séance</b>					
<b>Approbation du procès-verbal du 3 février 2021</b>					
<b>Relevé des décisions du Président</b>					
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	<b>NP</b>	<b>AGET-1</b>	Approbation des comptes de gestion 2020	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-2</b>	Comptes administratifs 2020 – élection du président de séance	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-3</b>	Vote des comptes administratifs 2020	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-4</b>	Affectation des résultats 2020	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-5</b>	Autorisations de programme – modifications	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-6</b>	Budget supplémentaire 2021	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-7</b>	Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes exercices 2017 et suivants	LE PRESIDENT	
		<b>AGET-8</b>	Commission de délégation de service public (CDSP) – désignation des membres	LE PRESIDENT	
		<b>NP</b>	<b>AGET-9</b>	Vente Grand Cognac/commune de Cognac « Iles de la Reine et des Poulis »	LE PRESIDENT
		<b>NP</b>	<b>AGET-10</b>	Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « EBENE Patrimoine »	Annick-Franck MARTAUD
			<b>AGET-11</b>	Marché public de travaux de voirie	Annick-Franck MARTAUD
		<b>NP</b>	<b>AGET-12</b>	Adhésion à l'ATD16 pour l'appui à la signature électronique	Séverine CAILLE
		<b>NP</b>	<b>AGET-13</b>	Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats publics Responsables (3AR)	Jean-Marc GIRARDEAU
			<b>AGET-14</b>	Protocole d'engagement du contrat de relance de transition écologique (CRTE)	LE PRESIDENT
			<b>AGET-15</b>	Engagement de Grand Cognac dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME	LE PRESIDENT

<b>Sport</b>	<b>NP</b>	<b>SPORT-1</b>	Résiliation DSP cafétéria X'EAU	Xavier TRIOUILLIER
		<b>SPORT-2</b>	Marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage du complexe omnisports des Vauzelles	Xavier TRIOUILLIER
	<b>NP</b>	<b>SPORT-3</b>	Tarification Centre Aquatique X'EAU	Xavier TRIOUILLIER
<b>Ressources humaines</b>	<b>NP</b>	<b>RH-1</b>	Convention de service « recrutement-remplacement-renfort » avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente	Bernard MAUZE
		<b>RH-2</b>	Ouverture et transformation de postes non permanents	Bernard MAUZE
		<b>RH-3</b>	Ouverture, fermetures et transformations de postes permanents	Bernard MAUZE
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>		<b>DDD-1</b>	Adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Cognac	Pascale BELLE
	<b>NP</b>	<b>DDD-2</b>	Attribution de subvention au Comité foire exposition de la Grande Champagne	Pascale BELLE
<b>Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières</b>		<b>TVFR-1</b>	Aménagement de la voie douce Val de Charente/Flow Vélo 3 <sup>ème</sup> phase – validation de l'avant-projet	Yannick LAURENT
	<b>NP</b>	<b>TVFR-2</b>	Taxe de séjour – année 2022	Yannick LAURENT
		<b>TVFR-3</b>	Adoption du règlement d'intervention du dispositif d'aide au tourisme « navigation propre »	Yannick LAURENT
	<b>NP</b>	<b>TVFR-4</b>	Bilan 2020 – projet et tarification 2021 « Eté actif et solidaire »	Yannick LAURENT
	<b>NP</b>	<b>TVFR-5</b>	Moulin de Prézier – complément de tarifs 2021	Yannick LAURENT
	<b>NP</b>	<b>TVFR-6</b>	Base plein air « André Mermet » à Cognac - tarifs 2021	Yannick LAURENT
	<b>NP</b>	<b>TVFR-7</b>	Modification statuts Office de Tourisme	Yannick LAURENT
<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>		<b>CVP-1</b>	Associations culturelles - attributions de subventions - 2021	Nicole ROY
		<b>CVP-2</b>	Restauration du château de Bouteville : 3 <sup>ème</sup> phase - validation de l'Avant-Projet Définitif	Nicole ROY
	<b>NP</b>	<b>CVP-3</b>	Musées – inscription à l'inventaire des collections	Nicole ROY
	<b>NP</b>	<b>CVP-4</b>	Distillateurs culturels – tarifs 2021	Nicole ROY
	<b>NP</b>	<b>CVP-5</b>	Conservatoire - tarifs 2021-2022	Nicole ROY

<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>		<b>ATM-1</b>	Mobilité – création du comité des partenaires	Pascale BELLE
	<b>NP</b>	<b>ATM-2</b>	Modification du règlement des services de transport scolaire	Pascale BELLE
		<b>ATM-3</b>	Transport scolaire - Subventions de fonctionnement aux Autorités Organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2020-2021	Pascale BELLE
		<b>ATM-4</b>	PLUI – Evolution des modalités de collaboration entre Grand Cognac et ses communes membres	Séverine CAILLÉ
		<b>ATM-5</b>	Constitution de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Cognac	Séverine CAILLÉ
	<b>NP</b>	<b>ATM-6</b>	Prescription de la révision de la carte communale de Foussignac	Séverine CAILLÉ
	<b>NP</b>	<b>ATM-7</b>	Prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteaubernard et déclaration d'intention au titre du code de l'environnement	Séverine CAILLÉ
	<b>NP</b>	<b>ATM-8</b>	Approbation de la modification n°2 du PLU de Cherves-Richemont	Séverine CAILLÉ
	<b>NP</b>	<b>ATM-9</b>	Approbation de la carte communale de la commune d'Angeac-Champagne	Séverine CAILLÉ
	<b>NP</b>	<b>ATM-10</b>	Eléments protégés présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique sur la commune d'Angeac-Champagne	Séverine CAILLÉ
<b>Grand et petit cycles de l'eau</b>		<b>GPCE-1</b>	Création du fonds de dotation O'VIGNES	Mickaël VILLEGER
		<b>GPCE-2</b>	Accord-cadre étude recherche ressources en eau	Mickaël VILLEGER
		<b>GPCE-3</b>	Demande de dérogation préfectorale - qualité des eaux	Mickaël VILLEGER
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>		<b>DEI-1</b>	Attribution de subvention dans le cadre du développement économique	Philippe GESSE
		<b>DEI-2</b>	Attribution de subvention 2021 – ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	Philippe GESSE
		<b>DEI-3</b>	Adhésion Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine (SOLTENA)	Philippe GESSE
	<b>NP</b>	<b>DEI-4</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI du Coup de Jarnac	Philippe GESSE
	<b>NP</b>	<b>DEI-5</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI FAURIE-IMMO	Philippe GESSE

<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS (suite)</b>	<b>NP</b>	<b>DEI-6</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d’un lot à la SCI MILA	Philippe GESSE
		<b>DEI-7</b>	Université des spiritueux – fixation de la redevance d’occupation du domaine public	Monique MARTINOT
		<b>DEI-8</b>	Attribution de subvention – Mission locale Arc Charente	Monique MARTINOT
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>		<b>ACVH-1</b>	Opération de revitalisation du territoire (ORT) – avenant à la convention actant l’engagement dans le programme « petites villes de demain »	Morgan BERGER
		<b>ACVH-2</b>	Politique de la ville – appel à projets 2021 - attribution de subventions	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-3</b>	Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH – attribution de subvention à Logélia pour un projet sur la commune de Châteaubernard	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-4</b>	Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH - subvention à Logélia pour un projet sur la commune de Segonzac	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-5</b>	Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH - subvention à Noalis pour un projet sur la commune de Cognac (rue François 1 <sup>er</sup> )	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-6</b>	Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH - subvention à Noalis pour un projet rue de la Groie à Cognac	Morgan BERGER
		<b>ACVH-7</b>	Soutien au développement des logements locatifs communaux au titre du PLH – attribution de subvention à la commune de Lignières-Sonneville	Morgan BERGER
		<b>ACVH-8</b>	Attribution de subventions à l’association Charente Habitat Jeunes	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-9</b>	Attribution d’une subvention à l’agence départementale d’information sur le logement (ADIL) de la Charente - 2021	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-10</b>	Soutien à l’amélioration du parc de logements privés - attribution de subventions	Morgan BERGER
	<b>NP</b>	<b>ACVH-11</b>	Vente d’un terrain sis rue des Gélines à Cognac	Morgan BERGER
<b>Point divers</b>		<b>ATM</b>	TRANSCOM – expérimentation d’un bus roulant au biocarburant	Pascale BELLE

**Relevé des décisions du président  
Relevé des décisions du Bureau**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Dominique BURTIN est désigné secrétaire de séance.

---

**Présentation de actions menées et à venir de CALITOM par Mickaël LAVILLE, président, et François FILIPPI, directeur.**

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 FEVRIER 2021.**

Le procès-verbal du 03 février 2021 est adopté par 73 voix Pour, et 1 Abstention (M. Eric LIAUD).

---

**Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».**

### **1. Approbation des comptes de gestion 2020**

*Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable du trésor établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).*

*Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate la concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).*

*Il est proposé l'approbation des comptes de gestion 2020 du budget principal et des 24 budgets annexes de Grand Cognac.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

**Arrivée de M. Morgan BERGER avant le vote.**

### **2. Comptes administratifs 2020 – élection du président de séance**

*Dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président de séance.*

*Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Selon ce principe, une procuration donnée au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ; de la même manière, le président ne peut donner procuration à un conseiller pour voter à sa place.*

*Les comptes administratifs du budget principal et des 24 budgets annexes seront présentés et soumis au vote.*

**Madame Nicole ROY est désignée présidente de séance à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **3. Vote des comptes administratifs 2020**

*L'arrêté des comptes de l'EPCI est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif.*

*Il est proposé la présentation de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes de Grand Cognac.*

*Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Jérôme SOURISSEAU).**

---

#### **4. Affectation des résultats 2020**

*L'affectation des résultats est effectuée après le vote du compte administratif et la constatation des résultats de fonctionnement, du solde d'exécution et des restes à réaliser par une délibération du conseil communautaire.*

*Le présent rapport porte sur l'affectation des résultats des budgets principal et annexes de Grand Cognac faisant suite à l'approbation des comptes administratifs.*

*Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

#### **5. Autorisations de programme – modifications**

*Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.*

*Suite à la préparation du budget supplémentaire 2021 et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement de certaines autorisations de programme du budget principal et des budgets annexes eau DSP, assainissement collectif DSP et assainissement collectif régie.*

*Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

#### **6. Budget supplémentaire 2021**

*Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement possible de crédits, a pour objet de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent, lorsqu'ils n'ont pas été repris au budget primitif, de façon définitive ou anticipée.*

*Le budget supplémentaire est soumis aux mêmes principes de présentation, de vote et d'équilibre que le budget primitif.*

*Compte-tenu de l'approbation du compte administratif des budgets principal et annexes, des résultats budgétaires de l'exercice 2020 à affecter, de la reprise des restes à réaliser, ainsi que des besoins d'ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de procéder à des mouvements de crédits budgétaires et au vote du budget supplémentaire.*

*Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

#### **7. Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes exercices 2017 et suivants**

*Par courrier du 18 mars 2021, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de Grand Cognac depuis l'exercice 2017 ainsi que la réponse qui y a été apportée.*

*Ce rapport doit donner lieu à débat en conseil communautaire.*

**Les membres du conseil PRENNENT ACTE du présent rapport.**

---

## **8. Commission de délégation de service public (CDSP) – désignation des membres**

*La commission de délégation de service public est constituée du président ou son représentant, et de 5 membres titulaires et suppléants.*

*Le représentant du président ne peut être désigné parmi les membres titulaires de la commission. Afin que M. Girardeau, Vice-président en charge de la commande publique, puisse représenter le président, il convient donc d'actualiser sa composition en le retirant de la liste des membres titulaires.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Ludovic PASIERB, et Patrice VINCENT).**

---

## **9. Vente Grand Cognac/commune de Cognac « Iles de la Reine et des Poulis »**

*La commune de Cognac sollicite l'acquisition des îles de la Reine et des Poulis, cadastrées parcelles AL 1-2-3-5-14 et 15 ( $\Sigma = 82\ 080\ m^2$ ), propriété de Grand Cognac, pour assurer la continuité de l'espace forestier du Parc François 1<sup>er</sup> au bois du portail situé sur l'autre rive.*

*Il est proposé la vente de ces parcelles à l'euro symbolique.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **10. Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « EBENE Patrimoine »**

*Dans le cadre du projet de création d'une voie sur l'emplacement réservé n°21, inscrit au PLU de la commune de Châteaubernard, destiné à relier l'avenue de Barbezieux à la rue des Quillettes puis à desservir la zone industrielle de la rue du commerce, il est proposé d'acquérir une partie des parcelles supports du projet.*

*Suite au retour des Domaines et après négociation, il est proposé d'acquérir la parcelle BA 183 et une partie de la parcelle AZ 478, occupant une surface totale d'environ 1 700 m<sup>2</sup>, auprès de la société « EBENE PATRIMOINE », pour un montant de 10 200 € TTC.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **11. Marché public de travaux de voirie**

*Grand Cognac a proposé aux communes membres de réaliser des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage déléguée.*

*Vingt-cinq communes ont fait part de leur intérêt pour ce programme. Il est nécessaire de lancer un marché pour répondre à leur demande.*

*Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **12. Adhésion à l'ATD16 pour l'appui à la signature électronique**

*Grand Cognac est membre de L'Agence Technique Départementale de la Charente pour son offre d'assistance en matière numérique. Afin de pouvoir bénéficier également de sa mission d'appui à la signature électronique, il est proposé d'adhérer à cette option.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **13. Adhésion à l'association Aquitaine des achats publics responsables (3AR)**

*Grand Cognac souhaite développer une politique d'achat plus responsable en lien avec les actions qu'il mène au titre du Plan Climat Air Energie, du Projet Alimentaire Territorial, du Programme Local de Prévention des déchets ou encore en matière d'insertion.*

*Afin d'être accompagné dans cette démarche et de bénéficier du retour d'expérience d'autres collectivités de Nouvelle-Aquitaine, il est proposé d'adhérer à l'association 3AR pour un montant de cotisation annuel de 1 650 €.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **14. Protocole d'engagement du contrat de relance de transition écologique (CRTE)**

*Il est proposé d'approuver le protocole pré figuratif qui permet de solliciter un appui en ingénierie pour élaborer et suivre le contrat de relance et de transition écologique, nouvel outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **15. Contrat d'objectif territorial – convention avec l'Etat**

*Il est proposé de valider l'engagement de Grand Cognac dans la démarche de contrat d'objectif territorial avec l'ADEME.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

## **SPORT**

### **1. Résiliation DSP cafétéria X'EAU**

*Compte tenu des difficultés rencontrées par l'exploitant pour assurer le service public de restauration au sein du centre aquatique X'eau, il est proposé de résilier le contrat de concession après la saison estivale 2021.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **2. Marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage du complexe omnisport des Vauzelles**

*Afin de rénover l'éclairage des terrains de sports du complexe omnisports des Vauzelles, Grand Cognac doit faire appel à une entreprise pour réaliser les travaux. Il est proposé la mise en place d'un marché de travaux, pour un montant maximum total de 240 000 € HT.*

*Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **3. Tarification centre aquatique X'EAU**

*La situation sanitaire actuelle impose l'ouverture que d'une partie des équipements aquatiques de l'X'eau, le bassin extérieur.*

*Pour s'adapter à cette situation et ajuster les tarifs d'X'eau à des situations qui imposeraient de n'ouvrir qu'une partie des équipements, il est proposé de voter des tarifs adaptés à une ouverture partielle.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Convention de service « recrutement-remplacement-renfort » avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente**

*Dans le cadre de besoins de renfort ponctuels au sein des services, Grand Cognac a la possibilité d'adhérer au service « recrutement – remplacement – renfort » du centre de gestion de la Charente qui propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :*

- *L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;*
- *La recherche de candidats et le portage de contrats :*
  - \* pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,*
  - \* pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,*
  - \* pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,*
  - \* pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).*

*En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.*

*Pour bénéficier de ces services, le CDG propose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la signature d'une convention qui emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention, mais qui permet d'être réactif en cas de besoin.*

*L'adhésion au service est gratuite.*

*Le centre de gestion est l'employeur des agents qui sont mis à disposition.*

*Les prestations sont facturées à la demande : les salaires sont remboursés + frais de gestion à hauteur de 6 %.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **2. Ouverture et transformation de postes non permanents**

*Il est proposé de modifier le tableau des effectifs des postes non permanents dans la perspective de recrutements dans le cadre de projets spécifiques (article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif au contrat de projet) :*

- 1 chargé de projet « petites villes de demain », sous réserve de l'obtention des financements Etat,
- 1 chargé de projet Contrat de Relance et de Transition Ecologique, sous réserve de l'obtention des financements Etat,
- 1 chargé de projet Contrat d'Objectif Territorial, sous réserve de l'obtention des financements Etat,
- 1 animateur, sous réserve de l'obtention des financements Etat,
- 4 conseillers numériques, sous réserve de l'obtention des financements Etat
- 1 agent social pendant les opérations de restructuration du pôle SEJ

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **3. Ouverture, fermetures et transformations de postes permanents**

*Il s'agit d'abord de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation intercommunal du pôle SEJ dans le cadre d'une nouvelle répartition des quotités de travail dans chacune des collectivités (le poste avec la quotité de travail actuelle sera supprimé ultérieurement après avis du CT).*

*Il s'agit aussi de créer :*

- dans la perspective de réorganisations au sein des équipes techniques (espaces verts, flow vélo) et sportives : xxx postes de xxxx (recrutements prévus le 25/03/21 : en attente d'éléments...)
- dans la perspective du remplacement d'un adjoint administratif du pôle financier ayant demandé sa mutation : un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, dans l'attente de connaître le grade exact de la personne qui sera recrutée (les postes non utilisés seront supprimés ultérieurement après avis du CT)
- dans la perspective du remplacement d'un adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe du pôle SEJ ayant demandé sa mutation : un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à temps complet, dans l'attente de connaître le grade exact de la personne qui sera recrutée (les postes non utilisés seront supprimés ultérieurement après avis du CT)
- dans la perspective de la pérennisation du poste d'assistante du pôle ressources humaines, occupé depuis 2019 par un agent non permanent en contrat : un poste d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, dans l'attente de connaître le grade exact de la personne qui sera recrutée (les postes non utilisés seront supprimés ultérieurement après avis du CT)

*Il s'agit enfin corriger des erreurs de rédaction présentes depuis 2018 :*

- les 2 emplois « camping BPA » (adjoint technique et agent de maîtrise) ne sont pas des emplois de droit privé mais des emplois de droit public
- il en est de même des 2 emplois qualifiés au Moulin de Prézier
- l'emploi figurant en filière touristique catégorie B « gestionnaire des équipements touristiques art 3-3-1° » est un emploi de catégorie A

*Ils figureront au tableau des effectifs sous l'appellation « filière touristique », contrats de droit public.*

*Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

**Sortie de M. Patrice VINCENT avant le vote.**

### **1. Adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Cognac**

*La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), rendus obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.*

*Conscient des enjeux climatiques, Grand Cognac a fait de cette contrainte juridique une opportunité pour le territoire en s'engageant dans la transition énergétique et écologique à travers son PCAET. Sur la base d'un diagnostic, Grand Cognac a élaboré sa stratégie partagée avec de nombreux partenaires, et construite autour de 5 axes structurants résumant les principales fonctions du territoire : Habiter/résider, Se déplacer/Transporter, Produire par l'industrie et la production d'énergies renouvelables, Consommer, L'animation et l'exemplarité de la démarche.*

*Afin que son projet mobilise un maximum d'acteurs, Grand Cognac a mis en place une consultation publique spécifique et participative, en collaboration avec le Conseil de développement. Ainsi, à travers des questionnaires, des conférences thématiques mais aussi grâce à la mobilisation des partenaires et des services, le projet de PCAET a pu être ajusté et enrichi.*

*Il est proposé d'adopter le PCAET.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

**Retour de M. Patrice VINCENT avant le vote.**

### **2. Attribution de subvention comité foire exposition de la Grande Champagne**

*L'association Comité Foire Exposition de la Grande Champagne a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 2 000 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'organisation du marché de la Foire Exposition de Grande Champagne qui aura lieu à Gensac-la-Pallue les 29 et 30 mai 2021. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Comité Foire Exposition de la Grande Champagne.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

### **1. Aménagement de la voie douce Val de Charente/Flow Vélo 3<sup>ème</sup> phase – validation de l'avant-projet**

*Dans le cadre de l'aménagement de la voie douce en Val de Charente / Flow Vélo®, il est proposé de valider l'Avant-Projet relatif à la troisième phase, l'enveloppe financière affectée à l'opération, le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises puis la signature des marchés.*

*Cette troisième phase d'aménagement est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Flow Vélo (opération 1029 : 5 000 000 € TTC) avec crédit de paiement 2021 de 1 713 073 € TTC.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 voix Contre (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

## **2. Taxe de séjour – année 2022**

*Grand Cognac collecte la taxe de séjour auprès des touristes résidant sur le territoire par le biais des hébergeurs. En 2020, la taxe dont le montant s'élevait à 131 536 € a contribué au financement de projets touristiques et au fonctionnement de l'office de tourisme.*

*La Loi de finances pour 2021 parue le 30/12/2020 règlemente les conditions et barèmes de la taxe de séjour applicable sur les territoires en 2022.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **3. Adoption du règlement d'intervention du dispositif d'aide au tourisme « navigation propre »**

*Conformément à la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et Grand Cognac relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), il est proposé d'adopter le règlement d'intervention du dispositif d'aide au tourisme intitulé « navigation propre ».*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **4. Bilan 2020 – projet et tarification 2021 « Été actif et solidaire »**

*Grand Cognac est labellisé par le Département de la Charente pour la mise en œuvre du dispositif « été actif et solidaire » sur le territoire via un contrat départemental d'animation. Ce dispositif propose des activités sportives, culturelles et ludiques, notamment aux charentais qui ne partent pas en vacances. Une participation est demandée aux usagers inscrits à une activité. Il est proposé de valider la grille tarifaire 2021.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **5. Moulin de Prézier – complément tarifs 2021**

*Grand Cognac gère en régie des équipements touristiques dont le gîte du Moulin de Prézier. Celui-ci accueille une clientèle de groupes et individuels. Les tarifs 2021 ont été votés au Conseil du 23 Juillet 2020. Il est proposé un complément tarifaire.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **6. Base plein air « André Mermet » à Cognac – tarifs 2021**

*Grand Cognac gère en régie la Base Plein Air André Mermet à Cognac. Celle-ci propose un point de restauration de type snack ainsi que des activités ludiques et de loisirs payantes. Il est proposé de valider la gratuité sur les jeux accordée dans le cadre d'actions touristiques ou de structures de Grand Cognac.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **7. Modification statuts Office de Tourisme**

*Grand Cognac a souhaité rassembler les équipes du Pôle Tourisme et de l'Office de Tourisme au sein de la Maison du Tourisme de Destination Cognac. Grand Cognac demande à l'Office de Tourisme de modifier l'adresse de son siège administratif, inscrite dans ses statuts.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## **CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

### **1. Associations culturelles – attributions de subventions - 2021**

*Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 3 700 € au titre de 2021.*

*Le tableau en annexe présente une synthèse des 4 associations concernées et des montants proposés.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **2. Restauration du château de Bouteville – 3<sup>ème</sup> phase – validation de l'Avant-Projet Définitif**

*La communauté d'agglomération souhaite restaurer le château de Bouteville afin de préserver cet édifice classé au titre des monuments historiques, et créer un lieu pouvant accueillir des événements festifs, culturels, sportifs, des réceptions et des visites patrimoniales.*

*Il est proposé de valider l'avant-projet définitif pour la phase 3, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 858 348.53 € HT, soit 2 230 018 € TTC, et l'enveloppe financière affectée à l'opération à 3 264 626 € TTC.*

*Cette opération est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Château de Bouteville (opération 27 : 3 264 626 € TTC.) avec crédit de paiement 2021 de 831 720 € TTC.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Patrice VINCENT).**

---

### **3. Musées – inscription à l'inventaire des collections**

*Les musées ont eu l'opportunité d'enrichir leurs collections en achetant un verre publicitaire d'une maison de négoce et en recevant une œuvre de l'artiste Caty Banneville.*

*La proposition d'acquisition de ces œuvres a été acceptée par la délégation permanente des musées de France. Il convient de délibérer pour faire entrer ces pièces dans les collections des musées.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

### **4. Distillateurs culturels – tarifs 2021**

*Les musées de Cognac disposent d'une boutique, il convient d'élargir régulièrement les produits proposés à la vente, mais aussi de revoir certains tarifs.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## 5. Conservatoire – tarifs 2021-2022

*Il est proposé de voter les tarifs du conservatoire qui s'appliqueront à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

### 1. Mobilité – création du comité des partenaires

*En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Grand Cognac doit se doter d'un comité des partenaires, organe de concertation dédié aux questions de mobilité. Il est proposé de fixer la composition et le fonctionnement de ce comité des partenaires.*

*Il est proposé de constituer le comité des partenaires de Grand Cognac comme suit :*

- un collège des usagers et des habitants, composé de 3 membres maximum ;
- un collège des employeurs, composé de 3 membres maximum ;
- un collège des élus de Grand Cognac, composé du vice-président de Grand Cognac ayant une délégation à la mobilité, et de 2 autres élus de l'Agglomération.

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Dominique SOUCHAUD).**

---

### 2. Modification du règlement des services de transport scolaire

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, Grand Cognac exerce pleinement et directement sa compétence en matière de transport scolaire. Après quelques mois de fonctionnement, il convient d'adapter le règlement du service en vue de la prochaine rentrée scolaire, afin de prendre en compte de nouveaux projets (billettique) et de simplifier certaines dispositions.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

### 3. Transport scolaire – subventions de fonctionnement aux autorisés organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2020-2021

*Grand Cognac délègue sa compétence en matière de transport scolaire vers les écoles primaires et maternelles à des Autorités Organisatrices de Second rang (AO2). En application du règlement des transports scolaires, Grand Cognac contribue au financement de ces services et verse des subventions aux AO2. Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé d'allouer aux AO2 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 174 092,06 €.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

#### **4. PLUi – évolution des modalités de collaboration entre Grand Cognac et ses communes membres**

*L'élaboration du PLUi de Grand Cognac est menée en collaboration étroite avec l'ensemble des communes du territoire ; les modalités de cette collaboration ont été fixées au tout début de l'existence de la communauté d'agglomération par délibération le 23 mai 2017.*

*Compte tenu des évolutions du territoire, il est nécessaire de faire évoluer les modalités de gouvernance mises en œuvre dans l'élaboration du PLUi afin de tenir compte des réalités de terrain et de poursuivre la construction de ce document de planification en étroite concertation avec les communes membres.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT), et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).**

---

#### **5. Constitution de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Cognac**

*Suite au renouvellement de 2020 Grand Cognac, autorité compétente en matière d'urbanisme, se doit de constituer, conformément aux dispositions législatives en vigueur et compte tenu du Site Patrimonial Remarquable existant sur la commune de Cognac, une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR).*

*Cette commission peut proposer la révision ou la modification du SPR et en assure la mise en œuvre.*

*Les membres proposés de cette commission locale du site patrimonial remarquable sont :*

- le président de la commission : Morgan Berger (par délégation du Président) ;*
- la préfète ;*
- le directeur régional des affaires culturelles ;*
- l'architecte des Bâtiments de France ;*
- 3 collèges représentant 15 membres maximum : élus, associations et personnes qualifiées.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **6. Prescription de la révision de la carte communale de Foussignac**

*La commune de Foussignac a sollicité une procédure de révision de sa carte communale pour notamment permettre l'évolution des activités viticoles et mieux mettre en adéquation les besoins et attentes de la population au regard des lois récentes (Grenelle, ALUR, LAAF) et du projet de PLUi en cours.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

#### **7. Prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteaubernard et déclaration d'intention au titre du code de l'environnement**

*Dans le cadre du développement de son activité, la société Oreco a sollicité la commune de Châteaubernard pour demander une évolution du PLU lui permettant de développer ses activités, par la création de 16 chais en continuité de leurs activités déjà existantes sur la commune voisine de Merpins. Compte tenu de l'intérêt général du projet, une procédure de déclaration de projet apparaît adaptée pour mettre le PLU en compatibilité avec cette opération.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## **8. Approbation de la modification n°2 du PLU de Cherves-Richemont**

*Par arrêté du Président, une procédure de modification du PLU a été prescrite pour permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur la commune de Cherves-Richemont. Le dossier de modification, après avoir été transmis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **9. Approbation de la carte communale de la commune d'Angeac-Champagne**

*Grand Cognac a prescrit la révision de la carte communale d'Angeac-Champagne qui souhaitait permettre le développement d'activités viticoles tout en accueillant de nouveaux habitants. Le dossier de carte communale, après avoir fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées et avoir été mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **10. Eléments protégés présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique sur la commune d'Angeac-Champagne**

*En lien avec l'approbation de la carte communale d'Angeac-Champagne, et conformément à l'article L 111-22 du code de l'urbanisme, il est nécessaire pour la collectivité de prendre une délibération approuvant l'inventaire des éléments paysagers à protéger et les prescriptions s'y rapportant.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## **GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU**

### **1. Création du fonds de dotation O'VIGNES**

*A l'initiative de la société Courvoisier, un fonds de dotation a été créé début 2021 ayant pour objet de mettre en œuvre des actions favorables à la reconquête de la qualité de l'eau et au développement de la biodiversité, en support aux actions publiques déjà menées en ce sens.*

*Le périmètre du fonds de dotation est limité à l'aire d'alimentation des captages de la Prairie-Triac (commune de Triac-Lautrait) et de la Touche (commune de Jarnac) soit une surface de 4 680 hectares. Il est proposé que Grand Cognac intègre le conseil d'administration de ce fonds en désignant un membre titulaire et un membre suppléant, sans participation financière.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).**

---

## **2. Accord-cadre étude recherche ressources en eau**

*Les ressources en eau, exploitées par Grand Cognac, présentent des vulnérabilités quantitatives en période d'étiage et qualitatives par rapport à certains paramètres physico-chimiques (nitrates et pesticides). De plus, l'absence de réseaux de sécurisation des ressources entre elles accentue la vulnérabilité du système face à différents aléas.*

*Pour répondre à ces enjeux à moyen et long terme, il est nécessaire d'engager des actions de sécurisation des ressources existantes mais également de mener une recherche de nouvelles ressources en eau.*

*Pour mener à bien ce projet, il est proposé de mettre en place un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents permettant d'étudier et de réaliser des ouvrages de prospection et de reconnaissance.*

*L'accord-cadre multi-attributaires est composé des 2 lots suivants :*

- *Lot 1 : Sécurisation de la ressource en eau potable - études préalables - suivi géologique et hydrogéologique des investigations,*
- *Lot 2 : Réalisation de forages de reconnaissance et/ou investigations sur les ouvrages existants*

*L'accord-cadre est conclu pour une durée de 8 ans, non reconductible, sans montant minimum et sans montant maximum. Pour autant, l'opération globale est estimée à 500 000 € HT (lot 1 : 50 000 € HT et lot 2 : 450 000 € HT).*

*Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature de l'accord-cadre.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT).**

---

## **3. Demande de dérogation préfectorale – qualité des eaux**

*L'eau produite à partir des ressources de la Touche à Jarnac et de l'île Marteau à Merpins présente des dépassements récurrents aux limites de qualité pour le paramètre pesticides.*

*Deux arrêtés préfectoraux en date du 12 décembre 2018, autorisent Grand Cognac à distribuer l'eau produite à partir des stations de traitement d'eau potable de Jarnac et de Merpins, par dérogation aux prescriptions de l'article R. 1321-2 du code de la santé publique. Ces deux dérogations sont accordées pour une durée de 3 ans soit un date échéance fixée au 12 décembre 2021.*

*A ce jour Grand Cognac a lancé les maîtrises d'œuvre pour la réalisation d'unités de traitement des métabolites de pesticides mais la mise en service de ces ouvrages ne sera pas effective avant fin 2022-début 2023.*

*En complément l'Agence Régionale de Santé demande à ce qu'une demande de dérogation soit déposée pour l'eau produite à partir des puits de l'île Domange à Angeac-Charente car les derniers résultats de prélèvements révèlent que les limites de qualité pour les pesticides en distribution ont été dépassées pendant plus de 30 jours cumulés.*

*Compte tenu de ces éléments, il convient de déposer une demande de dérogation aux limites de qualité des eaux distribuées pour les pesticides des captages de la Touche à Jarnac, de l'île Marteau à Merpins et de l'île Domange à Angeac-Charente. Cette dérogation doit permettre à l'agglomération de mener à bien la mise en place de stations de traitement par charbon actif en grain.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 60 voix Pour, 7 voix Contre (Mme Dominique DAIGRE, et MM. Patrice VINCENT, Romuald CARRY, Dominique SOUCHAUD, Gilbert RAMBEAU, Jonathan MUNOZ, et Christian MEUNIER), et 9 Abstentions (Mmes Nadège SKOLLER, Marie-Jeanne VIAN, Marie-Christine BRAUD, Nadia VARLEZ, Christel GOMBAUD, et MM. Christophe YOU, Eric LIAUD, Dominique GRAVELLE, et Jérôme ROYER).**

### **1. Attribution de subvention dans le cadre du développement économique**

*Plusieurs associations contribuant au développement et au dynamisme économique du territoire ont sollicité Grand Cognac pour l'octroi de subventions au titre de leur programme d'actions respectif pour l'année 2021. Ces structures sont Atlanpack, Institut National du Design Packaging (INDP), Spirits Valley.*

*Il est proposé d'attribuer au total 60 000€ de subventions à ces trois structures, réparties conformément au tableau joint en annexe.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, 2 voix Contre (MM. Romuald CARRY, et Jonathan MUNOZ), et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Jean-Louis LEVESQUE).**

---

### **2. Attribution de subvention 2021 – ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)**

*L'ADIE contribue à l'insertion des publics fragilisés en assurant la promotion au droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées. Elle accompagne les porteurs de projet de création ou de développement d'activité économique par un appui technique et/ou financier adapté. L'ADIE a sollicité le soutien de Grand Cognac au titre de l'année 2021. Il est proposé d'accorder 4 000 € de subvention à l'association.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **3. Adhésion 2021 – SOLTENA (Solutions pour la transition écologique en Nouvelle Aquitaine)**

*SOLTENA (anciennement Pôle des Eco-Industries) est une association loi 1901 qui regroupe des acteurs industriels, de la recherche, des institutions et collectivités locales engagés en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire.*

*SOLTENA conduit des actions de mise en réseau, de partenariat, d'accompagnement et de valorisation de l'ensemble de ses membres. Elle accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs problématiques. Grand Cognac souhaite renouveler son adhésion à SOLTENA.*

*Il est proposé de s'adhérer au réseau SOLTENA au titre de l'année 2021 pour un montant de 600 €.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **4. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI du Coup de Jarnac**

*L'entreprise VITIDIS, commerce et réparation de matériel agricole, est implantée sur la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac. Face à l'accroissement de son activité elle souhaite acquérir une parcelle supplémentaire à proximité de ses locaux actuels pour construire un hangar d'exposition de matériel et assurer le stationnement de ses salariés.*

*Il est proposé de céder les parcelles cadastrées AE 792, 798, 802 et 808 de la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une surface totale de 2 574 m<sup>2</sup> à 22 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 56 628 € HT.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **5. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI FAURIE-IMMO**

*L'entreprise HOMNIA, spécialisée dans la menuiserie bois et PVC, est implantée sur la Zone d'aménagement concerté du Mas de la Cour à Châteaubernard. Suite à l'intégration de nouvelles sociétés dans le groupe, les locaux actuels sont trop exigus. L'entreprise souhaite donc acquérir un lot de la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac.*

*Il est proposé de céder les parcelles cadastrées AE 658 et 774 de la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une surface totale de 11 697 m<sup>2</sup> à 22 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 257 334 € HT.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **6. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI MILA**

*L'entreprise MISO, spécialisée dans la protection incendie, est implantée sur la Zone d'activité économique de la Haute Sarrazine à Cognac. L'entreprise se développe et voit son chiffre d'affaires augmenter d'année en année. Elle souhaite donc acquérir un lot de la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac.*

*Il est proposé de céder les parcelles cadastrées AE 738, 744, 746, 751 et 758 de la Zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une surface totale de 2167 m<sup>2</sup> à 22 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 47 674 € HT.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **7. Université des spiritueux – fixation de la redevance d'occupation du domaine public**

*Après 20 mois de travaux de réhabilitation du site de l'Université des Spiritueux de Segonzac, ayant contraint le Campus des Valois à relocaliser ses activités à Cognac pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021, le bâtiment va pouvoir être réinvesti. Aussi, il est proposé de mettre à disposition l'Université des Spiritueux contre une redevance mensuelle s'élevant à 1 000 euros, hors charges.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 73 voix Pour, 2 Abstentions (MM. Patrice VINCENT, et Dominique GRAVELLE), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Elisabeth DUMONT).**

---

## **8. Attribution de subvention – Mission locale Arc Charente**

*La Mission Locale Arc Charente accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur des missions d'accueil, d'information et d'orientation. Elle a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 1€ par habitant soit 69 775 € au titre de l'année 2021.*

*Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 69 775 € à la Mission Locale Arc Charente.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

**1. Opération de revitalisation du territoire (ORT) – avenant à la convention actant l’engagement dans le programme « petites villes de demain »**

*Suite à l’engagement de Grand Cognac et la Ville de Cognac dans le programme Action Cœur de Ville et à la mise en place d’une convention d’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), étendue aux trois autres centralités du territoire, les villes de Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac, ont candidaté simultanément au programme Petites Villes de Demain.*

*Elles ont été retenues au titre de ce programme national et il s’agit aujourd’hui de concrétiser cet engagement via la signature d’un avenant à la convention d’ORT, valant engagement dans le programme Petites Villes de Demain.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 76 voix Pour.**

---

**2. Politique de la ville – appel à projets 2021 – attribution de subventions**

*Dans le cadre de la compétence politique de la ville de Grand Cognac, le quartier de Crouin est éligible à un certain nombre de dispositifs spécifiques. En particulier, chaque année, un appel à projets est engagé par l’Etat et Grand Cognac en faveur des habitants de ce quartier. 23 dossiers ont été reçus en 2021. Ce rapport présente les projets et les subventions proposées par Grand Cognac.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).**

---

**3. Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH – attribution de subvention à Logélia pour un projet sur la commune de Châteaubernard**

*Face aux besoins en logements de la base militaire et au souhait de la commune de Châteaubernard d’aménager une résidence en centre-bourg pour accueillir une population nouvelle, le bailleur social Logélia Charente va prochainement mener un projet de 36 logements rue de la Doue. Ces logements sont destinés au personnel de la base militaire pour 20 d’entre eux, aux séniors avec 12 logements adaptés et 4 sont à usage locatif social standard. Logélia va réaliser cette opération par le biais d’une Vente en l’Etat Futur d’Achèvement (VEFA) auprès de Linkcity.*

*Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Logélia Charente sollicite l’agglomération pour une subvention de 93 000 € pour ce projet de construction neuve qui concerne 11 logements PLAI et 25 logements PLUS.*

*Il est proposé d’attribuer 93 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de ce projet.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 74 voix Pour.**

---

#### **4. Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH – subvention à Logélia pour un projet sur la commune de Segonzac**

*Fin 2016 la commune de Segonzac a sollicité le bailleur social Logélia Charente pour un projet de construction d'une trentaine de logements locatifs sociaux sur un terrain lui appartenant au lieu-dit Les Courants. L'objectif de la commune est de répondre à la demande de logements des seniors, des étudiants et des saisonniers. 32 logements neufs sont ainsi prévus dans ce projet dont 15 logements adaptés et 17 logements dédiés aux étudiants et saisonniers.*

*Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Logélia Charente sollicite l'agglomération pour une subvention de 87 200 € pour ce projet de construction neuve qui concerne 12 logements PLAI et 20 logements PLUS. Logélia Charente sollicite également une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour ce projet qui vise notamment à favoriser l'accueil des étudiants dans le cadre du développement de l'Université des Spiritueux à Segonzac.*

*Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention totale de 127 000 € à Logélia Charente (87 200 € au titre du PLH fiche Action 5 et 40 000 € à titre exceptionnel).*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

#### **5. Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH – subvention à NOALIS pour un projet sur la commune de Cognac (rue François 1<sup>er</sup>)**

*Fin 2019, le bailleur social Noalis s'est engagé dans une opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 7 logements situé en plein centre de Cognac. L'état général moyen nécessite des travaux de remise aux normes, de rafraichissement et de remplacement des équipements dans les parties privées et communes de l'immeuble. Ce projet a été inscrit par la Ville de Cognac dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.*

*Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour une subvention de 28 350 € pour ce projet d'acquisition en centre-ville qui concerne 3 logements PLAI et 4 logements PLUS.*

*Il est proposé au conseil d'attribuer 28 350 € à Noalis.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

#### **6. Soutien au développement du parc locatif social au titre du PLH – subvention à NOALIS pour un projet rue de la Groie à Cognac**

*Fin 2019, le bailleur social Noalis s'est engagé dans l'acquisition de terrains sur Cognac pour y construire 27 logements locatifs sociaux individuels et vendre 19 lots à bâtir pour équilibrer l'opération.*

*Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour une subvention de 73 320 € pour le projet de construction neuve qui concerne 10 logements PLAI et 17 logements PLUS.*

*Il est proposé au conseil d'attribuer 73 320 € à Noalis pour la réalisation de ce projet.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## **7. Soutien au développement des logements locatifs communaux au titre du PLH – attribution de subvention à la commune de Lignières-Sonneville**

*En juin 2019, Grand Cognac a voté un règlement d'intervention transitoire lui permettant de soutenir le développement des logements locatifs communaux sur le territoire. En effet, les communes disposent parfois d'un patrimoine bâti potentiellement mobilisable pour produire du logement locatif en cœur de bourg ou de village. Or, jusqu'à présent il n'existait pas de dispositif d'aides dédié aux communes afin de réinvestir ce bâti existant pour en faire du logement. Cette action a été reprise dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac approuvé définitivement le 10 décembre 2020.*

*La Commune de Lignières-Sonneville a sollicité Grand Cognac pour un projet de rénovation d'un logement en centre-bourg dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à la commune de Lignières-Sonneville.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Dominique MERCIER).**

---

## **8. Attribution de subventions à l'association Charente habitat jeunes**

*L'association Charente Habitat Jeunes (anciennement Pierre Sépard) a transmis à Grand Cognac un dossier de demande de 2 subventions, l'une pour le dispositif Locappart 16 et l'autre pour l'aide au démarrage et au fonctionnement de la Résidence Habitat Jeunes.*

*Locappart 16 est un dispositif d'accompagnement dans l'accès au logement autonome des jeunes que Grand Cognac a financé à hauteur de 10 000 € en 2020. L'association Charente Habitat Jeunes sollicite pour 2021 la même subvention qu'en 2020.*

*La Résidence Habitat Jeunes (RHAI) Nelson Mandela, a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ; l'association Charente Habitat Jeunes, choisie comme gestionnaire de la RHAI, a sollicité une subvention de 30 000 € pour accompagner le fonctionnement de la Résidence. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 30 000 € à ce titre.*

*Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 40 000 € (10 000€ pour le dispositif Locappart 16 et 30 000 € pour aider au fonctionnement de la résidence Nelson Mandela) à l'association Charente Habitat Jeunes.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).**

---

## **9. Attribution d'une subvention à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de la Charente - 2021**

*En 2020, l'ADIL 16 a poursuivi sa mission d'information avec notamment les quatre permanences existantes sur le territoire de la communauté d'agglomération : Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente. Il est à noter une baisse exceptionnelle des consultations sur les permanences pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et des confinements successifs. Face à cette situation l'ADIL16 a privilégié le télétravail de son équipe et mis en place une organisation appropriée afin que la mission d'information soit continue via notamment des consultations par téléphone et mails. Ce sont au final 27 permanences qui ont ainsi pu être tenues sur le territoire de Grand Cognac, générant 90 consultations au total.*

*Au titre de l'année 2021, l'ADIL16 fait une demande de subvention de fonctionnement correspondant à 0,20€/ habitants. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 13 955 € à l'ADIL16.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## 10. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

*Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 1 240,00 € pour 2 dossiers.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

---

## 11. Vente d'un terrain sis rue des Gélines à Cognac

*En 2008, la communauté de communes de Grand Cognac a fait l'acquisition de la parcelle AY74 (8 287 m<sup>2</sup>) située sur la commune de Cognac dans le cadre du projet d'aménagement du secteur des Vauzelles. L'aménagement de cette parcelle sous la forme d'un lotissement n'étant plus une priorité, il est proposé de la vendre. Grand Cognac a donc délibéré le 25 avril 2019 pour fixer le prix de vente au prix d'acquisition soit 283 422 €.*

*Une proposition d'acquisition a été reçue par Desport Construction, inférieure au prix demandé, pour la réalisation de logements locatifs sociaux par le biais d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement à l'OPH de l'Angoumois pour des militaires de la BA709 et leur famille.*

*Grand Cognac doit donc se prononcer sur la vente de la parcelle AY74 au prix proposé par Desport Construction de 260 000 €.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.**

## POINT DIVERS

### 1. TRANSCOM – expérimentation d'un bus roulant au biocarburant

*Grand Cognac a réalisé une étude sur les alternatives au diesel pour la motorisation de la flotte de bus Transcom. Au regard des conclusions de cette étude, il est proposé d'expérimenter le biocarburant Oleo100 sur un des véhicules actuels du réseau.*

### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Christel GOMBAUD), et 1 Abstention (Mme Dominique DAIGRE).**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU